

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 17 avril 2018

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le mardi 17 avril 2018 à 19 h, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Rémi Fortin
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé
	Johanne Fillion
	Lyne Gagnon
MM. les conseillers	Roger Vaillancourt
	Jean-Pierre Martel

EST ABSENTE

Mme la conseillère	Julie Gagné
--------------------	-------------

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

La présente séance a dûment été convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay, en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec*.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2018-04-081

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 avril 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – APPELS D'OFFRES SUR INVITATION ÉCRITE – RÉFECTION DE LA TOITURE – MAIRIE – 178, AVENUE SAINT-RENÉ – SAINT-RENÉ-DE-MATANE – PROGRAMME TECQ 2014-2018

Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 10 avril 2018 dans le cadre de l'appel d'offres relativement au projet de réfection de la toiture de la mairie.

2018-04-082

ADJUDICATION DE CONTRAT – APPELS D'OFFRES SUR INVITATION ÉCRITE – RÉFECTION DE LA TOITURE – MAIRIE – 178, AVENUE SAINT-RENÉ – SAINT-RENÉ-DE-MATANE – PROGRAMME TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions sur invitation écrite a été adressée à sept (7) entreprises relativement au projet « Réfection de la toiture » - 178, avenue Saint-René – Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues, tel qu'il appert au procès-verbal d'ouverture des soumissions du 10 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 17 avril 2018

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Toitures AMH Ouellet Inc., le contrat concernant la réfection de la toiture de la mairie située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, pour la somme de quatorze mille cinq cents dollars (14 500 \$), taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation écrite et à la soumission de cette entreprise, datée du 10 avril 2018.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 23 02 000 001

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES PUBLIC – AMÉLIORATION DE DRAINAGE – RUES DES PINS ET DES BOULEAUX – PROGRAMME TECQ 2014-2018

Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 10 avril 2018 dans le cadre de l'appel d'offres relativement au projet d'amélioration de drainage, rues des Pins et des Bouleaux.

2018-04-083

ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES PUBLIC – AMÉLIORATION DE DRAINAGE – RUES DES PINS ET DES BOULEAUX – PROGRAMME TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appel d'offres public a été publiée sur le site SEAO (Service Électronique d'Appels d'Offres) en date du 13 mars 2018 relativement au projet d'amélioration de drainage, rues des Pins et des Bouleaux;

CONSIDÉRANT QUE six (6) soumissions ont été reçues, tel qu'il appert au procès-verbal d'ouverture des soumissions du 10 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction R.J. Bérubé Inc , le contrat concernant l'amélioration de drainage rues des Pins et des Bouleaux, pour la somme de quatre-vingt-douze mille deux cent trente-neuf dollars (92 239 \$), taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appel d'offres public publiés sur le site SEAO et à la soumission de cette entreprise, datée du 10 avril 2018.

DE préciser que cette adjudication est conditionnelle à :

- L'approbation de la confirmation d'aide financière (TECQ);
- L'autorisation officielle du MDDELCC;
- L'accord de principe des diverses servitudes requises.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 23 320 00 001

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 17 avril 2018

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-04, INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE »

M. le conseiller Roger Vaillancourt donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement numéro 2018-04, intitulé « Règlement sur la gestion contractuelle ».

QUE ce règlement a pour objet de prévoir des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la Municipalité, conformément à l'article 938.1.2 C.M. De prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 10 000 \$.

QUE les copies du projet ayant été distribuées aux membres du conseil municipal avant la présente séance.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2018-04-084

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance extraordinaire du 17 avril 2018, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 6.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Rémi Fortin, maire
Président de la séance**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

**Rémi Fortin
Maire**

**Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière**